



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Coopération territoriale : réflexion stratégique autour des relations entre
Bordeaux / Angoulême**

DE20150330_1

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015
Affichée le 1 avril 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

DOSSIERS PRIORITAIRES

Coopération territoriale : réflexion stratégique autour des relations entre Bordeaux / Angoulême

Assemblées, contrôle de légalité,
courrier
id : 879

Conseil municipal
30 mars 2015

1

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Dans le prolongement des contacts établis entre Bordeaux et Angoulême et de la rencontre organisée le 12 février 2015, il est confirmé l'opportunité d'approfondir une réflexion commune quant à la mise en œuvre d'une véritable coopération entre ces deux territoires, ouvrant de réelles perspectives de développement.

Aussi, la Communauté Bordeaux Métropole propose de conduire, en 2015, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux, un exercice de prospective stratégique autour de la thématique « Bordeaux-Angoulême 2025 » et ceci en vue d'arrêter une stratégie partagée.

A ce titre, il est proposé à la Ville d'Angoulême de participer à cette dynamique de travail partenariale.

En se situant résolument dans l'anticipation et à un horizon dépassant les échéances électorales, il s'agira :

- de définir, en tenant compte des pistes de travail d'ores et déjà identifiées, les contours d'un partenariat entre les deux territoires ainsi qu'un plan d'actions, déclinant, sur le court et moyen terme, les axes pré-définis par la charte bilatérale paraphée en 2014 ;
- de fournir les éléments de connaissance utiles à la construction de politiques publiques innovantes et inscrites dans le cadre d'un véritable schéma de coopération inter-territorial.

Dans ce but, l'exercice comprendra deux phases essentielles :

- la consolidation d'un « diagnostic en dynamique » sur lequel les décideurs publics pourraient s'appuyer dans la conduite des actions de collaboration entre les deux territoires ;
- la construction de scénarios « exploratoires » et contrastés intégrant :
 - .une analyse approfondie des enjeux majeurs auxquels les territoires de Bordeaux et d'Angoulême seront sans doute confrontés ;
 - .une identification des principales tendances d'évolution des deux territoires ;
 - .la formalisation d'un projet de coopération que les collectivités locales concernées seraient appelées à porter et à partager.

L'investigation reposera, selon les principes de la méthode prospective sur :

- la constitution d'un Groupe Exploratoire « ad'hoc » - associant, dans un souci de

coordination et de cohérence, des élus, des acteurs économiques, les Chambres consulaires ainsi que des personnes qualifiées ou experts provenant des universités ou encore du monde culturel, issus, des deux territoires urbains (et des agglomérations concernées) mais aussi de Cognac - chargé d'animer cette dynamique d'échanges et de dessiner, à partir de l'évaluation de probabilités, les « futurs possibles » du partenariat ;

- l'apport de l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux à qui sera confié l'accompagnement technique de ce Groupe Exploratoire (devra, dans cette optique, doter les acteurs des outils d'investigation adéquats et fournir les données factuelles nécessaires à la démarche).

L'Agence d'Urbanisme de Bordeaux aura, en effet, la charge de mettre en œuvre les deux étapes de la démarche décrites plus haut et de proposer une méthodologie de prospective favorisant, au sein du Groupe Exploratoire, la libre expression, la créativité et la coproduction de préconisations.

Le document final présentera les scénarios exploratoires et les préconisations retenus en vue de la mise en œuvre d'un schéma de coopération territorial ainsi qu'un programme d'actions concrètes sur les 5 ans à venir.

Le calendrier de la démarche de prospective est le suivant :

- début des travaux d'investigation : avril 2015
- conduite de l'exercice de prospective : avril-novembre 2015
- rendu et communication d'un point d'étape : septembre 2015
- restitution finale du travail exploratoire : décembre 2015

Il est proposé :

- *d'approuver la participation de la Ville d'Angoulême et dans le cadre de ses compétences, à un tel exercice de prospective, en vue de la constitution de la nouvelle Région associant l'Aquitaine, le Limousin et Poitou-Charentes, intéressant les relations de partenariat entre les territoires des agglomérations d'Angoulême et de Bordeaux.*

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
30 mars 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. [unintelligible]", written over a horizontal line.

